



Prix de vente CHF

Les matériaux destinés au recyclage doivent être propres, c'est-à-dire non pollués et non mélangés

Les déchets spéciaux ne seront pas admis mélangés aux autres déchets, mais peuvent l'être séparément et facturés selon tarif CRIDEC

Conditions de paiement : 30 jours net, TVA non comprise. Un prix minimum de CHF 114.00 pour les déchets ou de CHF 75,00 pour le bois sera facturé pour tout apport de quantités inférieures à 1 m³. pour les déchets, respectivement 500 kg pour le bois.